

*Politiques européennes : quelle cohérence par rapport au développement
d'agricultures durables dans les pays du Sud ?*

Termes de référence à l'attention des intervenants

**Vendredi 3 octobre: Politiques européennes : quelle cohérence par rapport au développement
d'agricultures durables dans les pays du Sud ?**

9h00 - Introduction

9h15 - Les APE : des politiques au service du développement des pays ACP ou de l'UE ?

09h50 - La PAC « 2003 » est-elle bonne pour la santé des agricultures du Sud ?

10h25 - Pause

10h55 - Les initiatives de l'UE en faveur de la cohérence de ses politiques vis-à-vis des enjeux
de développement : quel bilan ?

11h30-12h30 : débat

Cadrage :

L'objectif de cette matinée est d'apporter des éléments d'information sur 2 politiques européennes (PAC et politique commerciale internationale), de mettre en évidence la nécessité de donner plus de cohérence entre ces politiques et l'objectif d'appui au développement des pays du Sud que l'Union européenne s'est donné, de faire également le point sur les engagements et les initiatives de l'UE dans ce but et de proposer d'autres pistes d'initiatives qui iraient dans ce sens.

Les participants (une quarantaine) seront des responsables d'associations et d'organisations paysannes d'Afrique et d'Europe (Pologne, Belgique, Luxembourg et France). Ils ont globalement une bonne « culture politique » et connaissent bien leur domaine d'activité mais ne sont pas spécialistes de l'ensemble des questions abordées (exemple : une organisation paysanne africaine connaît bien les APE mais pas de manière précise les outils complexes mis en place par la PAC). Il faut donc à la fois aborder le fond des questions tout en restant pédagogique.

Le séminaire sera en français et en polonais. Il faut tenir compte de ce fait : ne pas parler trop vite, expliquer les sigles (DPU, SPG...) et les termes compliqués (aides découplées, produits sensibles...).

Au terme de cette matinée, les participants doivent maîtriser les enjeux, y compris ceux qui ne sont pas directement liés à leur domaine d'activités, afin de pouvoir débattre/amender/valider le texte de propositions communes demandant des politiques européennes plus cohérentes en faveur du développement, ce texte servant de base à des discussions avec les partis politiques dans le cadre de l'élaboration de leur programme pour les élections européennes. Il sera également présenté lors de la rencontre avec la commission « développement » du Parlement européen.

Durée de chaque intervention : 20 minutes suivies de 15 minutes de questions d'éclaircissement. Au terme des 3 interventions, 1 heure de débats est prévue. A titre indicatif (c'est à vous de décider ce que vous voulez dire sur ce thème...), nous proposons le fil conducteur suivant pour chacune des interventions :

TdR Intervention « Les APE : des politiques au service du développement des pays ACP ou de l'UE ? »

1. **Rappel des objectifs officiels des APE** (développement, appui à l'intégration régionale...) et des modalités en négociation (ouverture asymétrique des marchés...). Quels sont les points clés de vos analyses sur la cohérence (et les incohérences !) des APE par rapport à l'objectif de soutenir le développement des agricultures des pays ACP. **Ce point devrait être abordé rapidement** (5 minutes ?). Nous souhaitons que l'essentiel de votre intervention porte sur les points suivants :
2. **Où en est-on aujourd'hui ?** (accords intérimaires avec des pays et non des ensembles régionaux comme initialement prévu. Combien de pays sont concernés ? Contradiction de ces accords avec l'objectif de consolider les intégrations régionales des pays ACP. Comment en est-on arrivé là ? Qu'est-ce qui a conduit certains pays ACP à signer ces accords ? Comment expliquez-vous la stratégie de l'UE : Volonté de se conformer aux règles de l'OMC ? De défendre ses intérêts économiques ? Autres ?). Certains accords ont-ils été ratifiés et mis en œuvre ? Quelle est la tendance au niveau des gouvernements du Sud ? Donner des exemples, tirés d'études, sur les risques potentiels de la mise en œuvre de ces accords pour des filières dans des pays spécifiques. Evoquer, s'ils existent, les résultats d'études d'impact sur la mise en œuvre de certains accords intérimaires...).
3. **Quelles sont les prochaines étapes dans la négociation ?**
4. **Quelles sont vos recommandations** vis-à-vis de la Commission afin que sa position concernant les négociations APE soit cohérente avec ses objectifs officiels d'appui au développement des ACP. Avez-vous des suggestions concernant une éventuelle redéfinition du mandat du commissaire européen chargé des négociations ? Dans ce cas, sur quels points ?

TdR intervention « La PAC « 2003 » est-elle bonne pour la santé des agricultures du Sud ?

Le bilan de santé de la PAC, lancé par l'UE, ne s'est pas posé cette question. Cela signifie-t-il que la PAC est désormais sans effet sur les pays du Sud et leur agriculture ? L'intervention aura pour but de faire le point sur l'impact de la PAC sur ces pays depuis la réforme de 2003 et sur la cohérence de cette politique avec l'objectif de soutenir le développement des pays du Sud.

- 1- **La réforme de 2003 et sa mise en œuvre a-t-elle répondu à toutes les critiques antérieures dénonçant les impacts négatifs de la PAC sur les pays du Sud ?**
Il ne s'agit pas de faire une présentation de la réforme, mais uniquement des points qui impliquent le Sud :
 - Les restitutions aux exportations : comment sont elles utilisées actuellement ? quel est leur impact ? quel est leur avenir ? (ex : décision récente sur le porc)
 - Les aides découplées : De quoi s'agit-il ? Quel est leur impact ? Elles sont OMC compatibles mais ne s'agit-il pas d'une forme déguisée de subvention pour les produits exportés ? etc...
 - La dépendance en protéines végétales et son impact social et environnemental sur les pays du Sud (soja/Brésil...).
 - La question de l'accès des produits du Sud au marché européen pourra également être abordée (barrières non tarifaires/normes...).
- 2- **Quelles sont les étapes ultérieures au niveau européen**
 - 2009 : budget,
 - 2013 : Nouvelle PAC
 - Quid de l'impact des discussions OMC à Genève ?

3- **Quelles sont vos recommandations ?**

Revoir les objectifs de la PAC autour du droit à la souveraineté alimentaire et mise en place des outils nécessaires à la réalisation de cet objectif : concrètement qu'est ce que cela impliquerait ?

- gestion de l'offre,
- fin des restitutions,
- soutien à une agriculture paysanne et durable,
- etc...

TdR intervention : Les initiatives de l'UE en faveur de la cohérence de ses politiques vis-à-vis des enjeux de développement : quel bilan ?
--

1- **Quelles sont les obligations légales de l'UE** en la matière ?

2- **Comment les met-elle en œuvre** (rapports...) ? Qu'est ce qui est analysé ? Par qui ? Avec qui (place des pays du Sud, de leur société civile, de la société civile européenne) ? Pour quels résultats (la cohérence progresse-t-elle ? Est-ce significatif ?). 12 politiques étant analysées, nous vous invitons à centrer votre intervention sur les politiques agricoles et commerciales.

3- **Quelles sont vos recommandations** pour faire progresser l'identification des incohérences ainsi que la définition et la mise en œuvre effective d'actions correctives ? Comment associer réellement toutes les parties prenantes (sociétés civiles européennes et du Sud, Pays du Sud) ?